

## PLAN DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS URBAINS

---

### OBJECTIFS :

---

Entre 1993 et 2003, les 89 communes adhérentes du SYCTOM (syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération Parisienne) ont connu une augmentation supérieure à 20 % des tonnages à traiter par habitant, ceux-ci étant passés de 403 kg/an à 486 kg/an. Cette évolution a des conséquences lourdes en termes d'investissements et de capacités d'accueil et de traitement.

Refusant de considérer comme inéluctable cette croissance continue du tonnage des déchets ménagers à traiter, le SYCTOM a décidé, en 2004, de s'engager dans une politique de prévention des déchets. Lors de sa réunion du 30 juin 2004, le Comité a approuvé à l'unanimité les principaux axes d'un plan global d'actions s'appuyant sur les expériences et la mobilisation de ses collectivités adhérentes.

Lors du Comité syndical du 29 septembre 2004 a été présenté un plan de prévention et de valorisation des déchets urbains du SYCTOM dont **l'objectif principal est de parvenir à diminuer de 300 000 tonnes<sup>1</sup> par an d'ici cinq ans les quantités d'ordures ménagères actuellement traitées en usines d'incinération ou en centres de stockage.** Cette réduction est envisagée de la manière suivante :

- 120 000 t grâce à la méthanisation (80 000 t de résidus restant à traiter) ;
- 65 000 t grâce au développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives : +75% de valorisation
- 35 000 t grâce à une progression de 100% de la valorisation des objets encombrants
- 15 000 t grâce à une progression de 50% de la valorisation en déchetteries
- 65 000 t grâce à la politique de prévention des déchets (-0.5 % /an)

Ainsi, le plan de prévention et de valorisation des déchets urbains du SYCTOM s'articule autour de deux axes :

- **Se donner les moyens de modifier les comportements de l'ensemble des acteurs** que sont les habitants, les administrations et les entreprises, en termes de consommation des ressources naturelles et de préservation de l'environnement ;
- **Améliorer la valorisation des déchets et diversifier les modes de traitement** de ces derniers.

---

<sup>1</sup> Données à périmètre constant en 2004

## **PERTINENCE DE L'ACTION POUR LE SYCTOM :**

---

En ayant la responsabilité du traitement de 10% des déchets produits sur le territoire national, le syndicat souhaite au travers de son plan :

- ***Contribuer à la réduction des quantités de déchets à incinérer ou à stocker pour :***
  - ◆ Limiter le besoin de capacités nouvelles de traitement et assurer une meilleure qualité du traitement
  - ◆ Réduire les impacts environnementaux et améliorer la performance de valorisation énergétique et matière des installations de traitement par une meilleure adéquation des traitements avec la nature des déchets
  - ◆ Stabiliser l'évolution des coûts de traitement en bénéficiant de recettes supplémentaires liées à la vente des matériaux triés, à l'énergie supplémentaire produite et à la réutilisation ou au recyclage de certains matériaux.
  
- ***S'engager complètement dans une gestion durable, pour :***
  - ◆ Etre un acteur local responsable et exemplaire, à la hauteur des compétences qui lui sont dévolues
  - ◆ Favoriser une meilleure acceptation et une meilleure répartition spatiale des sites de traitement
  - ◆ Donner une meilleure lisibilité des actions du SYCTOM.

## LES GRANDS AXES DU PLAN DE VALORISATION ET DE PREVENTION :

---

**1. Se donner les moyens de modifier les comportements de l'ensemble des acteurs que sont les habitants, les administrations et les entreprises, en termes de consommation des ressources naturelles et de préservation de l'environnement**

**Objectif : - 65 000 t par an d'ici 5 ans**

**Il s'agit d'informer et de sensibiliser les publics sur des actes nouveaux de consommation et de préservation des matières premières : connaître pour mieux agir, consommer des produits moins polluants, trier ce qui peut être valorisé et ne pas jeter ce qui peut être réutilisé.**

### **1.1. Modifier les comportements des habitants et faire du citoyen dans son comportement individuel quotidien un consommateur responsable**

- ◆ Recenser et diffuser les bonnes et mauvaises pratiques par le biais des outils de communication du SYCTOM et des communes : sites internet, lettres électroniques, guide de la réutilisation...
- ◆ Impulser, par appel à projets exemplaires, et soutenir les initiatives menées dans les communes auprès des consommateurs
- ◆ Soutenir la mise en œuvre des actions pédagogiques concrètes et nouvelles de valorisation et de prévention des déchets auprès des scolaires
- ◆ Ouvrir des « éco-centres », espaces pédagogiques et d'échanges dans les centres du SYCTOM, en partenariat avec les collectivités territoriales
- ◆ Développer des partenariats avec des associations de consommateurs et diffuser les exemples de démarches éco – citoyennes
  
- ◆ Expérimenter le déemballage des produits dans les grandes surfaces et les supérettes tout en respectant l'urgence et la sécurité
  
- ◆ Agir auprès des fabricants pour obtenir la poursuite des actions mises en œuvre, pour réduire le poids des emballages et pour concevoir des produits plus recyclables
  
- ◆ Promouvoir la consommation de l'eau du robinet en substitution des eaux en bouteilles et développer des partenariats avec les maîtres d'ouvrage et concessionnaires des réseaux d'eau potable
  
- ◆ Promouvoir la fabrication, la distribution et l'utilisation des cabas réutilisables en substitution des sacs plastiques
  
- ◆ Soutenir l'opération « STOP-PUB » pour réduire les tonnages de publicités à traiter, notamment par la distribution d'autocollants dans les mairies des communes adhérentes
  
- ◆ Diffuser l'information sur les pratiques de réutilisation et de réparation des équipements

**1.2. Modifier les comportements des administrations et faire du SYCTOM et des communes qui le composent des collectivités « exemplaires » par l'adoption de chartes d'objectifs de prévention et de valorisation des déchets des administrations**

- Elaborer un programme global de prévention, clair et durable
  - Définir des objectifs de prévention et mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation
  - Identifier une image pour le programme : symbolique propre à la prévention et systématiquement affichée pour enclencher et pérenniser la dynamique (logo, personnage emblématique, slogan type...)
  - Déterminer un « label prévention » pour que le programme de prévention s'enracine et trouve des partenaires dans la société civile
  - Etre un acteur local informé des choix de consommation possibles et des bonnes pratiques d'utilisation et de rejet
  - Préférer les éco-produits et les produits recyclés
  - Limiter le recours aux produits à usage unique (gobelet...) et inciter à l'utilisation des produits rechargeables
  - Préférer les produits bénéficiant d'un service de reprise
  - Avoir une utilisation optimisée du papier de bureau (double face)
  - Faire la traque aux « gaspis »
  - Mettre en place des collectes sélectives au sein des services de la collectivité (Déchets verts, déchets fermentescibles, déchets toxiques, néons, déchets d'équipements électriques et électroniques, papiers de bureau, consommables informatiques, ordinateurs ...)
  - Mener des études « prévention » spécifiques
  - Intégrer ces démarches dans le plan de formation des élus et des agents
  - Etre transparent sur les quantités et les coûts et concertation avec les personnels
- ◆ **Inciter les communes à engager des collectes sélectives dans les espaces publics municipaux (établissements scolaires, équipements culturels et sportifs, espaces verts,...)**
- Collectes sélectives des déchets verts des particuliers et autres administrations et des déchets fermentescibles des restaurants (administratifs, scolaires, universitaires, hospitaliers,...)
  - Collectes sélectives des déchets textiles
  - Collectes sélectives des déchets toxiques (piles, accumulateurs, déchets d'activités de soins)
  - Collectes sélectives des objets encombrants (déchets d'équipements électriques et électroniques, meubles)
  - Collectes sélectives des papiers de bureau
- ◆ **Optimiser la collecte**
- Etudier la fréquence des collectes
  - Eviter la détérioration et le mélange de déchets réutilisables lors des collectes
  - Etudier l'homogénéisation progressive des couleurs des bacs sur l'ensemble du territoire

- ◆ Avoir recours aux modes de transport alternatifs au transport routier (ferroviaire, fluvial) ou aux transports routiers « propres » pour le transport des déchets et des produits à recycler
- ◆ Inscrire dans les cahiers des charges des marchés le recours aux matériaux de substitution aux matières premières (ex : gravats, mâchefers, etc..) et aux éco-produits (éco-conçus, à garantie de reprise, à longue durée de vie, à faible consommation d'énergie)
- ◆ Inscrire dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) la création de locaux « propreté » de taille suffisante pour faciliter la mise en œuvre des collectes sélectives (bacs jaunes, encombrants) et proscrire l'utilisation des vides ordures lorsqu'ils existent et en interdire la réalisation dans les nouveaux programmes.

**1.3. Modifier les comportements des entreprises/artisans et rendre les acteurs économiques responsables de la quantité et de la qualité des produits qu'ils fabriquent et distribuent afin de limiter la consommation de matières premières**

- ◆ Inciter à la suppression la plus totale et complète possible des sacs plastiques par la diffusion de cabas réutilisables en recherchant des partenariats avec des fabricants et des sociétés de distribution
- ◆ Initier des démarches de déemballage des produits dans les centres commerciaux et de récupération de certains produits
- ◆ Mettre en place des partenariats avec les éditeurs, la RATP et la SNCF pour la reprise des journaux gratuits (ex : collecteur de gratuits dans les gares et stations de métro)
- ◆ Développer les filières privées de collecte des matériaux du BTP et des autres DIB sans exclure la reprise d'une partie de ces matières au nom de la proximité sous réserve d'une participation financière
- ◆ Mettre en place des collectes sélectives des déchets fermentescibles, des cagettes de bois et des cartons sur les marchés
- ◆ Veiller au respect des dispositions réglementaires en matière de déchets d'activités de soins pour éviter les risques de contamination au niveau des unités de traitement

## **2. Améliorer la valorisation des déchets et diversifier les modes de traitement de ces derniers**

**Objectif : - 235 000 t par an d'ici 5 ans**

### **2.1. Améliorer la valorisation des déchets**

- ◆ **Améliorer la valorisation matière résultant du tri : 65 000 t supplémentaires valorisées par an d'ici 5 ans**
  - Optimiser les collectes sélectives des communes : soutien aux opérations de communication et d'information, soutien technique
  - Modifier les règles d'acceptation des déchets en centres de tri
  - Améliorer les performances de tri des équipements des centres de tri
  
- ◆ Améliorer la valorisation matière résultant du tri des objets encombrants (pré-tri en amont des collectes, augmentation des capacités et des performances des centres de tri et création de trois nouveaux centres – Paris XV, Isséane et Sevrans) : **35 000 t supplémentaires par an d'ici 5 ans sont à détourner ou à valoriser**
  
- ◆ Développer les dispositifs qui détournent des produits en fin de vie de l'élimination avec les déchets ménagers et privilégient plutôt leur réutilisation (partage d'une base de données techniques sur les filières de reprise avec les communes, mise en place de dispositifs spécifiques sur les déchetteries du SYCTOM) : **15 000 t par an d'ici 5 ans sont à détourner ou à valoriser**
  
- ◆ Mettre en oeuvre des chartes de qualité environnementale sur les installations de traitement du SYCTOM
  
- ◆ Renforcer le partenariat entre le SYCTOM et les associations caritatives ou d'insertion pour le réemploi et/ou la valorisation matière des vêtements usagés
  
- ◆ Détourner les piles et accumulateurs et autres déchets toxiques par la mise en place de conteneurs de récupération en déchetteries et assurer la reprise des déchets par des contractualisations spécifiques
  
- ◆ Détourner les Déchets Activités de Soins (DAS) et les déchets radioactifs de la poubelle grise par la mise en place de conteneurs de récupération en déchetteries et assurer la reprise des déchets par des contractualisations spécifiques

### **2.2. Diversifier les modes de traitement des déchets**

- ◆ **Promouvoir le tri et la valorisation matière des collectes sélectives**
  - Mettre en place des collectes spécifiques et de filières de traitement adaptées (déchets verts, déchets fermentescibles, papiers de bureau,...)
  - Deux projets de centres de tri : SEVRANS et PARIS XV

- ◆ **Promouvoir le compostage ou la méthanisation des déchets verts et fermentescibles :**  
- *120 000 t par an à partir de 2008 – 2009* grâce à la réalisation de deux projets de centres de méthanisation en Seine Saint Denis et la mise en place de collectes spécifiques des déchets fermentescibles
- ◆ Développer la création de nouvelles déchetteries par un appui technique et un soutien financier du SYCTOM en privilégiant des équipements de proximité et en utilisant la coopération intercommunale
- ◆ Soutenir le développement des recycleries/ressourceries (recherche de sites disponibles, exonération des coûts de traitement des refus de tri ...)
- ◆ Mettre en place des circuits de détournement pour mettre en adéquation les traitements avec les spécificités des déchets (déchets toxiques : piles et accumulateurs, DAS..)

## **LA DEMARCHE ADOPTEE**

---

La démarche adoptée repose sur les trois sphères du développement durable que sont la préservation de l'environnement, un développement économique soutenable, l'amélioration sociale de la qualité de vie.

La préservation de l'environnement passe par la préservation de la qualité du milieu et la pérennité des ressources naturelles (limitation de la consommation des ressources naturelles et limitation de la pollution et des nuisances induites). Enfin, un développement économique soutenable est un tissu économique viable, porteur d'emploi qui autorise l'évolution des modes de production et de consommation.

La démarche suppose avant tout la recherche et l'obtention d'un consensus : le projet doit trouver l'adhésion de la population et des acteurs concernés autour de l'opportunité et de la faisabilité des options choisies. Pour ce faire, il faut que les choix intègrent les particularités du contexte local et reposent sur des démarches participatives et partenariales.

En préalable à la mise en œuvre de son Plan de Prévention et de Valorisation des déchets urbains, le SYCTOM prévoit l'étude de la viabilité du projet : réalisation d'une analyse en coût global (coûts économiques, sociaux et environnementaux).

Les choix technologiques (ex : transports) et/ou organisationnels reposent sur une utilisation de ressources plus renouvelables et de matériaux plus recyclables et résultent de critères qui privilégient la création d'emplois à l'utilisation des ressources.

La démarche suivie vise l'intégration du projet dans le contexte local par la prise en compte des contraintes et potentialités du territoire et l'intégration des réseaux d'acteurs locaux : adéquation avec les plans de prévention des autres collectivités territoriales (région, départements, syndicats primaires, intercommunalités et communes).

## **LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE PAR LE SYCTOM :**

---

- 1- Organiser la mise en place et le suivi du plan avec la création d'une direction de l'exploitation et de la prévention**
- 2- Dégager annuellement les moyens budgétaires nécessaires**
- 3- Développer un partenariat avec les structures de recherche universitaires et les grandes écoles**
- 4- Former les élus et le personnel du SYCTOM et des collectivités territoriales.**